

Les conseillers du Bureau ont travaillé tout au long de 1969 à des projets rattachés à l'application du nouveau système de décentralisation de la gestion financière. Ils ont aidé la Direction des biens à créer des normes de durée pour les biens matériels, des consignes d'économie pour la réparation plutôt que le remplacement d'une pièce de matériel et des normes d'attribution pour l'ensemble des meubles et de l'équipement. La Direction du personnel a également reçu l'aide du Bureau pour la mise au point de méthodes et de formules adaptées aux changements survenus en vertu des nouveaux contrats collectifs.

Les activités concernant l'adaptation des formules ont été quelque peu réduites en raison d'engagements plus urgents, mais on a tout de même enregistré des progrès dans ce domaine non seulement dans la refonte des formules qui ne répondent plus aux besoins actuels, mais aussi dans l'étude de l'utilité des formules, qui a permis dans plusieurs cas de remplacer deux ou plusieurs formules existantes par une seule nouvelle formule.

A la fin de l'année le Bureau a entrepris de mener à bien des études *ad hoc* sur toute une série de mesures d'économie, en vue de collaborer à l'effort de l'ensemble du ministère tendant à réduire les frais de fonctionnement. Plusieurs propositions ont déjà été acceptées et mises en application; le ministère a pu ainsi réaliser des économies substantielles.

Direction générale des communications et des systèmes d'information

La Direction générale des communications et des systèmes d'information groupe trois directions - les Télécommunications, les Archives et les Systèmes d'information. La création de ce dernier service et le groupement des trois en une Direction générale ont été recommandés par un expert de la Commission de la Fonction publique. La Direction des systèmes d'information a été établie en 1969.

Direction des télécommunications

La Direction des télécommunications est chargée du fonctionnement et de l'entretien du réseau canadien de communications diplomatiques. Ce réseau assure la transmission et la réception des messages par télégraphe ainsi que l'expédition du courrier diplomatique et les services connexes entre Ottawa et les missions à l'étranger. La Direction s'occupe également d'assurer le service téléphonique à l'administration centrale et aux missions et elle forme des spécialistes en communication, des techniciens et d'autres fonctionnaires du ministère. De plus, elle est chargée de l'achat, de la location, de l'installation et de l'entretien du matériel et des services de communication utilisés dans l'ensemble du réseau. Enfin, elle assure la liaison avec d'autres ministères et institutions qui utilisent son réseau.

Au cours de 1969, on a mené à terme un important programme de rénovation des services entre Ottawa, Washington, New York et les principales missions européennes. Afin de contribuer à la réalisation du programme d'économie